



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions



N° 13406\*05

## Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous construisez une maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes.
  - Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
  - Votre projet comprend des démolitions
- Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

**P** SERVICE  
Date Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

PC 06088 16S0286

PIECE DU : 02/12/16

le \_\_\_\_\_ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Parc National

## \*1 - Identité du demandeur

**Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme**

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs»

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : LAMANTHE Prénom : Olivier

Date et lieu de naissance

Date : 2 4 0 2 1 9 6 8 Commune : La Ferté-Gaucher

Département : 7 7 Pays : France

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale :

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : Prénom :

## 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 8 Voie : rue Meyerbeer

Lieu-dit : Localité : Nice

Code postal : 0 6 0 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale : Sarl DOT ARCHITECTES - Pierre Olivier Fouqué et Sandrine Greleau

Adresse : Numéro : 4 Voie rue DIDEROT

Lieu-dit : Localité : NICE

Code postal : 0 6 0 0 0 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 9 6 2 3 4 9 0 4 0 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : contact @ dotarchitectes.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire

#### Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Chemin de Crémat

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : NICE

Code postal : 0 6 2 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 6)

Préfixe : 0 0 0 Section : B Y Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 1011 m<sup>2</sup>

#### 3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : \_\_\_\_\_

#### 3.3 - Terrain issu d'une division de propriété

Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie si le plan local d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cette règle existe, le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie du terrain.

Indiquez cette surface (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ et la superficie du terrain avant division (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

ou joignez à votre demande une copie de l'attestation

### 4 - Caractéristiques du projet

#### 4.1 - Architecte

Le recours à un architecte (ou un agréé en architecture) est **obligatoire**.

Toutefois, vous pouvez vous en dispenser si vous êtes un particulier et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction qui ne dépasse pas 170 m<sup>2</sup> ;

- l'extension d'une construction existante soumise à permis de construire si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 170 m<sup>2</sup>.

Si votre projet correspond à l'un de ces cas de dispense et que vous n'avez pas eu recours à un architecte, cochez la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

Si vous avez recours à un architecte, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : Dot Architectes Prénom : Pierre Olivier Fouqué et Sandrine Greleau

Numéro : 4 Voie : Rue Diderot

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : Nice

Code postal : 0 6 0 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : pro S01616

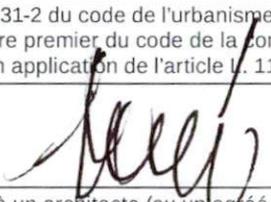
Conseil Régional de : PACA

Téléphone : 0 9 6 2 3 4 9 0 4 0 ou Télécopie : 0 4 9 3 8 8 5 1 0 7 ou

Adresse électronique : contact@dotarchitectes.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :



Cachet de l'architecte :

dot  
 sas dot architectes - 4 rue diderot 06000 nice  
 tel. 09 62 34 90 40 fax 04 93 88 51 07  
 ordre paca PROS01616 siret 503 777 724 00025

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous<sup>2</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**4.2 - Nature des travaux envisagés**

- Nouvelle construction  
 Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :  
 Création d'une maison d'habitation individuelle avec piscine.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

**4.3 - Informations complémentaires**

- Type d'annexes : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : 1 Nombre de pièces de la maison : 5 Nombre de niveaux de la maison : 3
- Mode d'utilisation principale des logements :  
 Résidence principale  Résidence secondaire  Vente  Location
- Mode de financement du projet :  
 Logement Locatif Social  Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)  Prêt à taux zéro
- Autres financements : \_\_\_\_\_
- Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui  Non
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :  
 1 pièce  2 pièces  3 pièces  4 pièces  5 pièces  6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

**4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)**

surfaces de plancher<sup>2</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>3</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>4</sup> (C)	Surface supprimée <sup>5</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>4</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation	0	189	0	0	0	189
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>6</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>	<b>0</b>	<b>189</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>189</b>

<sup>2</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>3</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

<sup>4</sup> Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

<sup>5</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

<sup>6</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou

**4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)**

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destination <sup>8</sup> (E)	Surface totale=(A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

**5 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes : \_\_\_\_\_

Nombre de logement démolis :

**6 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal :  BP :  Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_

Division territoriale : \_\_\_\_\_

**SERVICE****7 - Engagement du (ou des) demandeurs**

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.<sup>7</sup>

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À, Nice

Le : 2 1 / 1 1 / 2 0 1 6

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

Signature du (des) demandeur(s)

**Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu de construction.**

**Vous devrez produire :**

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>7</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0 Section : B Y Numéro : 2 7 7

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 36 m<sup>2</sup>

Préfixe : 0 0 0 Section : B Y Numéro : 2 7 5

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 31 m<sup>2</sup>

Préfixe : 0 0 0 Section : B Y Numéro : 2 7 4

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 944 m<sup>2</sup>

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) :



**2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?

Oui  Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité indiquez ici :

La superficie de votre unité foncière : ..... m<sup>2</sup>.

La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : ..... m<sup>2</sup>

La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre : ..... €/m<sup>2</sup>

Les surfaces de planchers des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) : ..... m<sup>2</sup>

Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date : .....

**3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> août 2003	1 exemplaire par dossier

**5 - Autres renseignements**

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

**SERVICE** PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

Date 2 1 / 1 1 / 2 0 1 6

Nom et Signature du déclarant

LAMANTIER

# SERVICE

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

---

---

Monsieur Olivier Lamanthe

---

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE  
Chemin de Crémat Nice

---

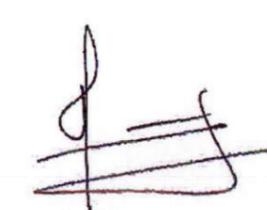
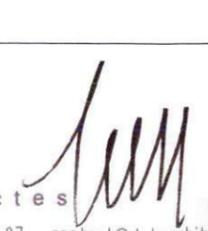
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

---

Novembre 2016

---

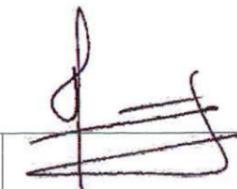
dot  
architectes



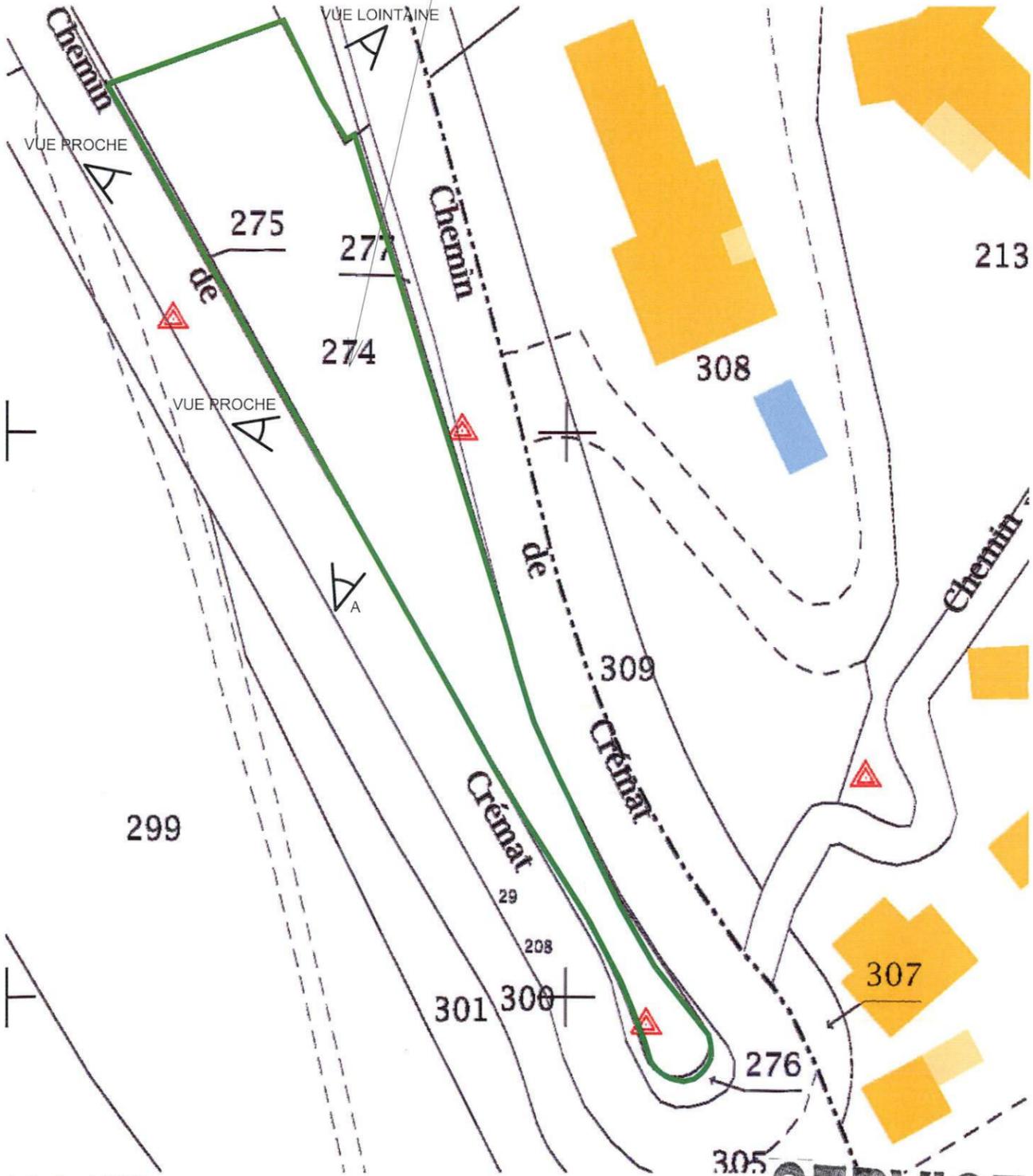
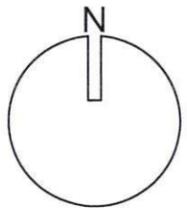
- FORMULAIRE
- PCMI 1 - PLAN DE SITUATION DU TERRAIN
- PCMI 2a - PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A EDIFIER
- PCMI 2b - PLAN DE MASSE DES EXISTANTS et arbres à abattre / planter
- PCMI 2annexe - SCHEMA D'ACCES AU GARAGE
- PCMI 3 - PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION
- PCMI 4 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET
- PCMI 5 abcd - PLANS DES FACADES ET DES TOITURES
- PCMI 6 - INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT
- PCMI 7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE
- PCMI 8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN
- PCMI 14-1 - ATTESTATION REGLEMENTATION THERMIQUE

**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16



- Parcelle BY 274 + BY 275 + BY 277  
 - Chemin de Crémat - 06200 Nice



échelle 1/500

**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
 PIECE DU : 02/12/16

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

PCMI1

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Novembre 2016

4, Rue Diderot- 06000 Nice  
 tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**d o t**  
 architectes

Généralités :

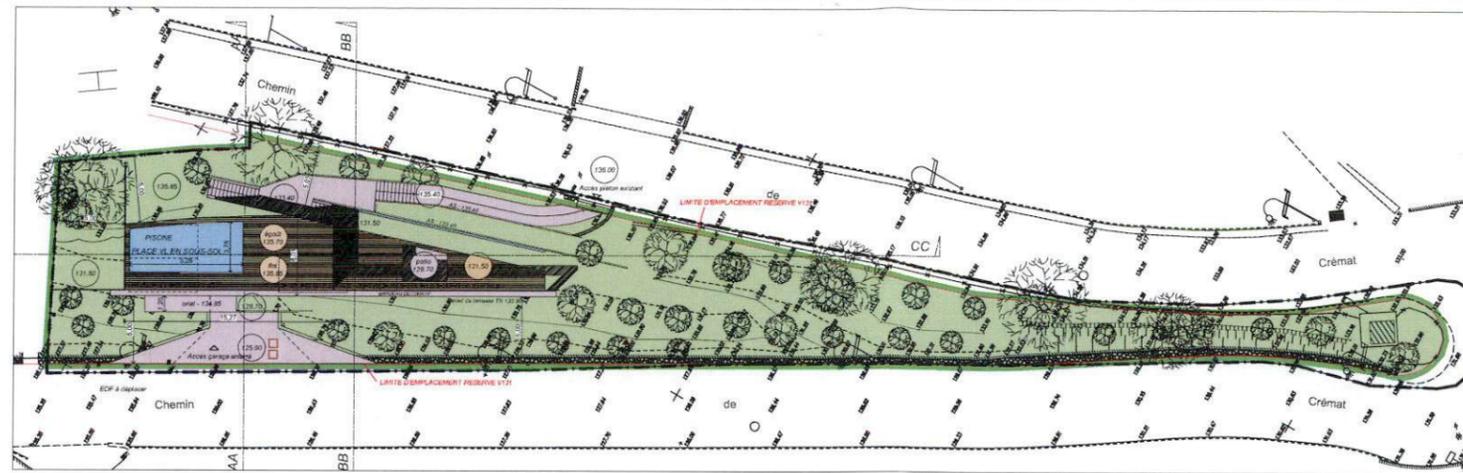
- Terrain = 944 m<sup>2</sup> (déduction faite de l'emplacement réservé)
  - Zone UCc du PLU de Nice
  - Espaces verts minimum 50%, soit 472 m<sup>2</sup>
  - Emprise au sol 10%, soit 94,4 m<sup>2</sup>
  - Surface de Plancher
  - Stationnement = 1/60m<sup>2</sup>
- projet = 664 m<sup>2</sup>  
 projet = 93,00 m<sup>2</sup>  
 projet = 189,00 m<sup>2</sup> SDP  
 projet = 3 places VL et 3 places deux roues

EAUX USEES - PISCINE :

Les eaux vannes et usées sont raccordées au réseau d'assainissement public Chemin de Crémât.  
 Les eaux de la piscine existante ne seront en aucun cas vidangées sur site, le pétitionnaire s'engage à faire effectuer la vidange par une entreprise spécialisée.

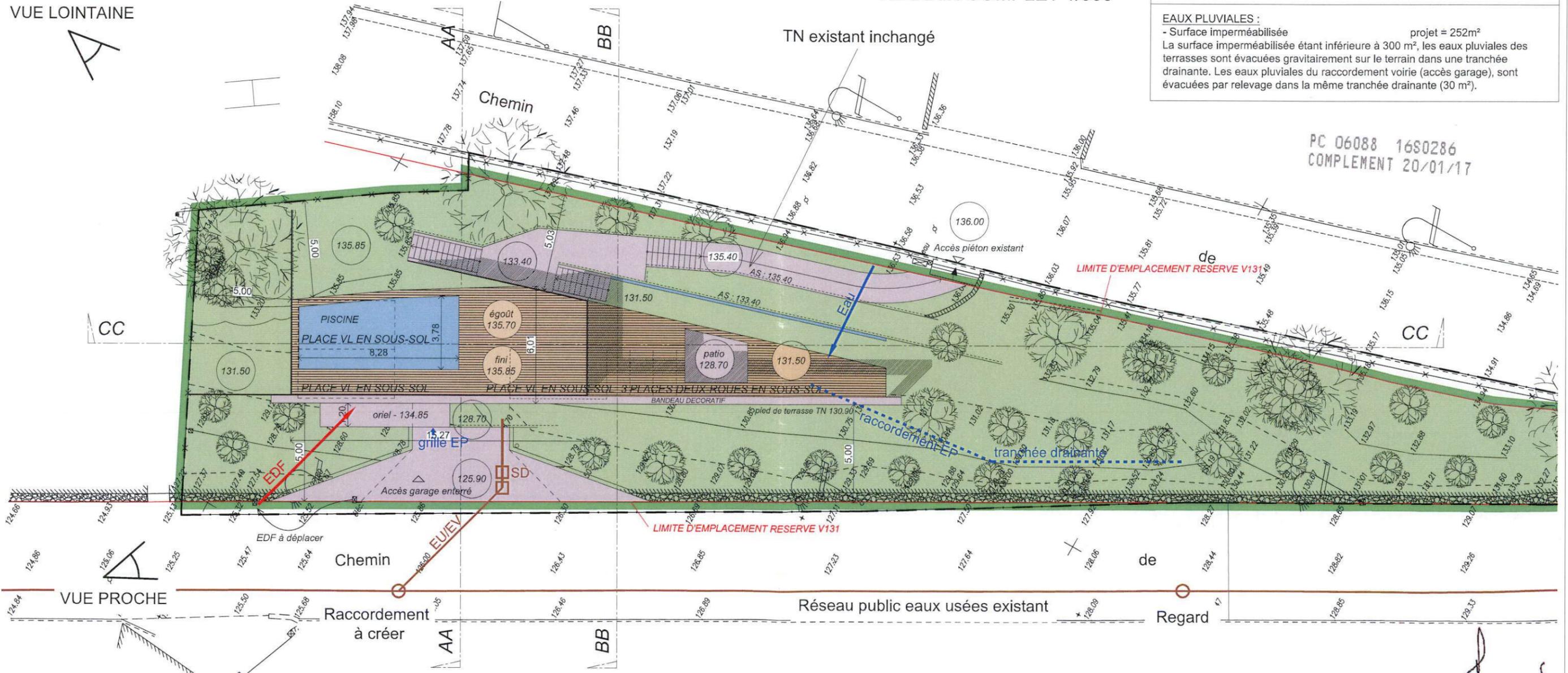
EAUX PUVIALES :

- Surface imperméabilisée projet = 252m<sup>2</sup>  
 La surface imperméabilisée étant inférieure à 300 m<sup>2</sup>, les eaux pluviales des terrasses sont évacuées gravitairement sur le terrain dans une tranchée drainante. Les eaux pluviales du raccordement voirie (accès garage), sont évacuées par relevage dans la même tranchée drainante (30 m<sup>2</sup>).



TERRAIN COMPLET 1/500

VUE LOINTAINE



PC 06088 16S0286  
 COMPLEMENT 20/01/17

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

PCMI2a

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A EDIFIER

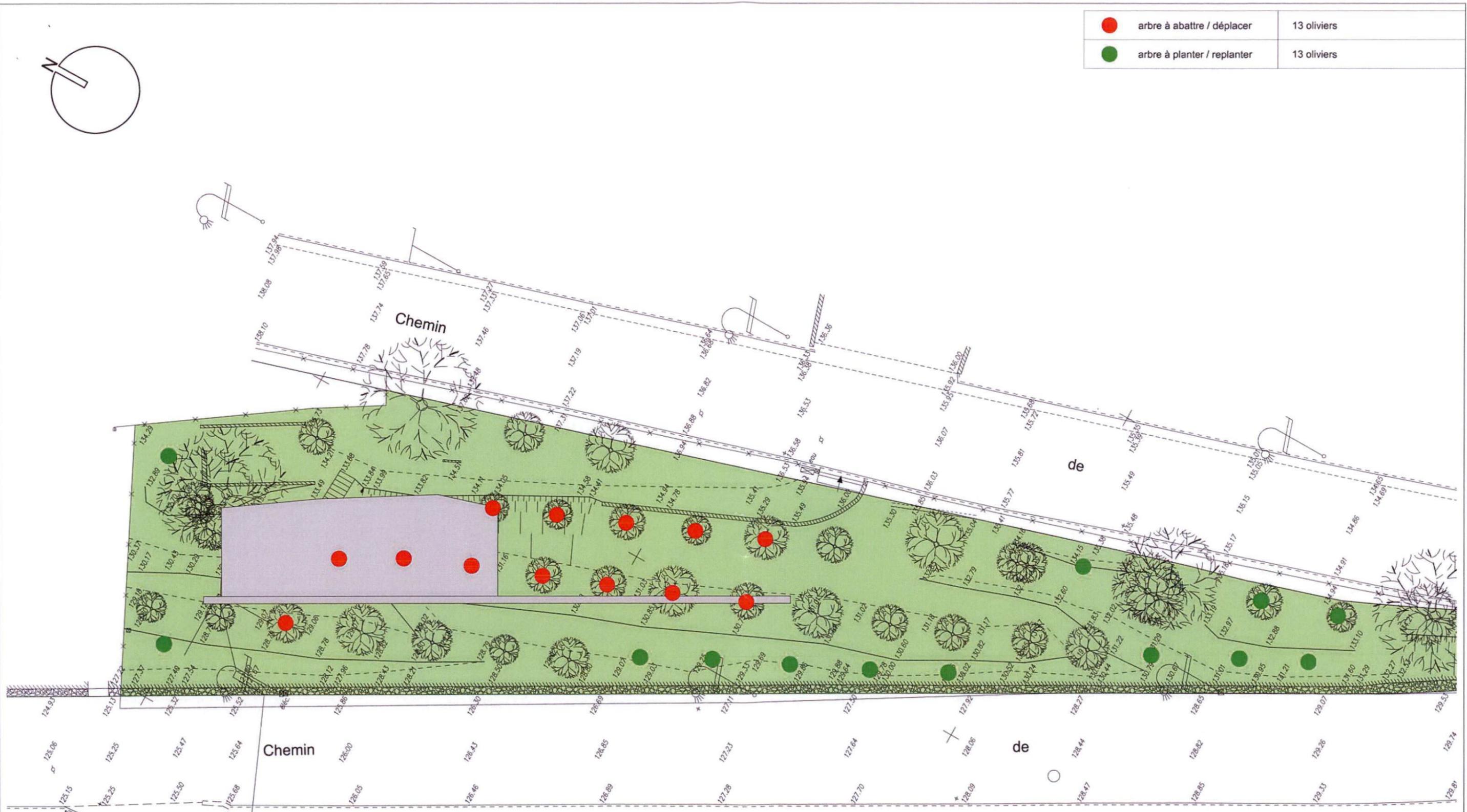
1/200

Janvier 2017

4 rue Diderot - 06000 Nice  
 tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

dot  
 architectes

<span style="color: red;">●</span> arbre à abattre / déplacer	13 oliviers
<span style="color: green;">●</span> arbre à planter / replanter	13 oliviers



**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative.  
Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

**PCMI2b**

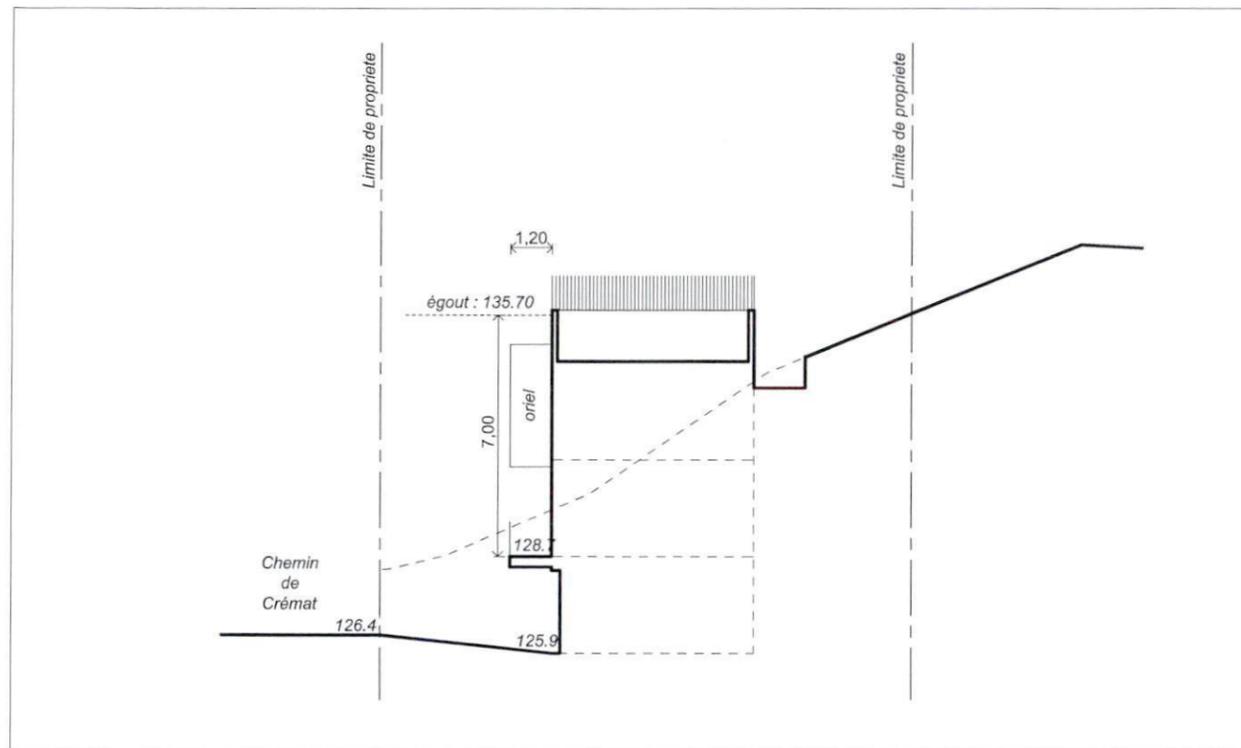
PLAN DE MASSE DES EXISTANTS et arbres à abattre / planter -1/200

Novembre 2016

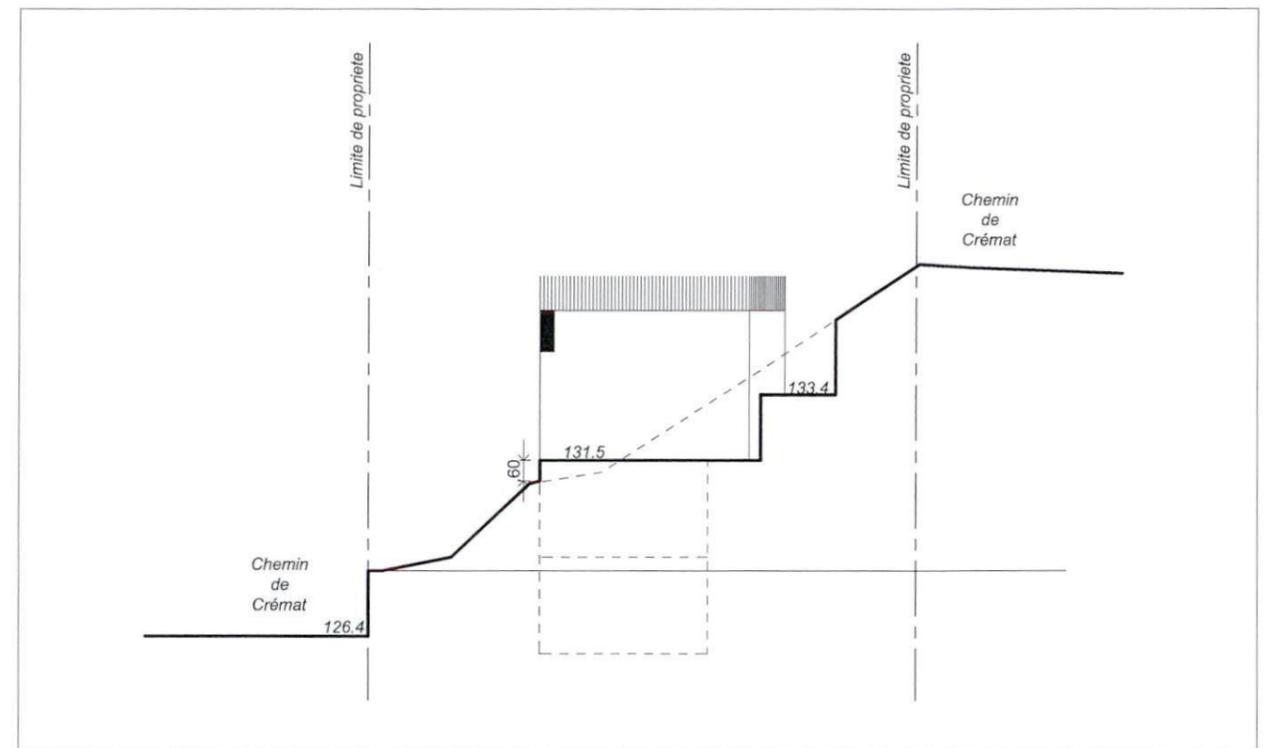
4 rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**d o t**  
architectes

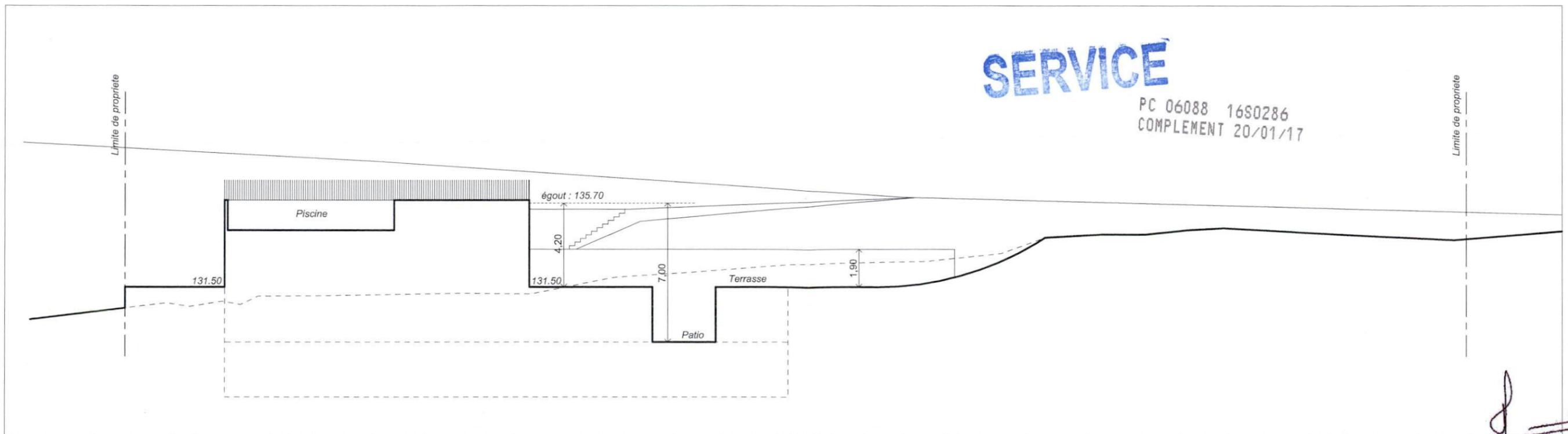




COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
COMPLEMENT 20/01/17

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative.  
Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

PCMI3

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

1/200

Janvier 2017

4 rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

dot  
architectes

## 1/ LE TERRAIN

Le terrain, situé 157 Chemin de Crémat à Nice est aujourd'hui dévolu à la culture d'olives et ne comporte aucune construction à l'exception d'un transformateur public.

De forme très allongée, il est aménagé de quelques étroits talus et présente une pente forte. Il se trouve au creux d'un lacet, est longé en contre-bas et contre-haut par le chemin de Crémat. On y accède par un portillon piéton situé en point haut. Face à la plaine du Var, il s'ouvre sur une vaste vue depuis Gattières jusqu'à la mer.

## 2/ LE PROJET

### Aménagement prévu :

Le terrain est très contraignant, mais aussi plein de charme. Il laisse peu de place pour la construction, mais le pétitionnaire est déterminé à faire de cette complexité singulière, un atout. Il a souhaité un projet simple, contemporain, posé dans la pente, entouré d'oliviers.

La maison se développe sur 3 niveaux :

- niv. RDC : garage
- niv. R+1 : chambres
- niv. RDJ : séjour, cuisine, terrasse nord, terrasse sud
- niv. toiture : piscine, terrasse

### Implantation, organisation, composition et volume :

La configuration étroite de la parcelle impose une maison en longueur, parallèle à la voie publique et ouverte au sud sur la plaine.

Le fort dénivelé du terrain détermine une implantation en encastrement, dont le soutènement génère deux faces : face avant sur la vue ; face arrière sur la colline.

Puisqu'il est incontournable, ce soutènement va ainsi composer et structurer le projet et devenir la FACADE : un rectangle brut fiché dans le terrain, ouvert en plusieurs endroits pour générer des vues et de la lumière ; filant dans le paysage et se mêlant aux oliviers.

Cette façade radicale abrite les pièces de vie communes. Elle est percée en trois endroits : la cuisine avec un cube de verre émergeant ; le salon avec une ouverture en creux ; et la terrasse avec une large oblitération faisant jour sur l'espace extérieur en relation avec le séjour.

Le niveau des chambres, situé sous les pièces de vie communes, fait socle avec une façade en pierres de pays, appareillée à joints secs pour rappeler la restanque et sa rusticité, en opposition avec le béton brut.

Le garage est dissimulé, invisible car enterré.

La piscine est située au niveau de la toiture terrasse de la maison ; raccordée aux espaces verts dans la partie haute du terrain.

### Ouvrages en limite de terrain :

- les abords aux terrains voisins sont inchangés. La clôture existante latérale mitoyenne est constituée d'un simple grillage.
- l'ensemble de la limite sur voie publique en contre-bas du terrain, constituée d'un mur de soutènement, n'est pas modifiée sauf à l'entrée du garage pour l'aménagement de l'accès. En contre-haut, la clôture sera de type grillage rigide.

### Matériaux et couleurs :

- murs de façade au RDJ : béton brut moulé aspect "pierre coupée"
- mur de façade au R+1 : pierre de pays
- menuiseries et ferronneries : aluminium RAL 9018
- revêtement des terrasses : bois naturel
- voie d'accès au garage : enrobé
- barreaudage de clôture sur rue et portail : aluminium RAL 9018



RAL 9018

### Espaces libres et plantations :

A l'occasion du projet, 13 oliviers sont abattus et sont replantés dans le jardin, en dehors de l'emprise bâtie.

Le reste de la parcelle est inchangé.

### Accès et stationnement :

L'accès piéton en contre-haut est conservé, légèrement remanié selon la pente naturelle du terrain, réalisé en béton désactivé et fermé par un portillon en métal.

L'accès en contre-bas est une rampe à 5% qui mène au garage (RDC de la maison).



Façade ouest  
Béton brut  
Moulé aspect "pierre coupée" (highlight westcast de chez Reckli)  
(sans les joints creux)

PC 06088 16S0286  
COMPLEMENT 20/01/17

**SERVICE**

## CREATION D'UNE MAISON D'HABITATION ET D'UNE PISCINE

PCMI4

NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

Janvier 2017

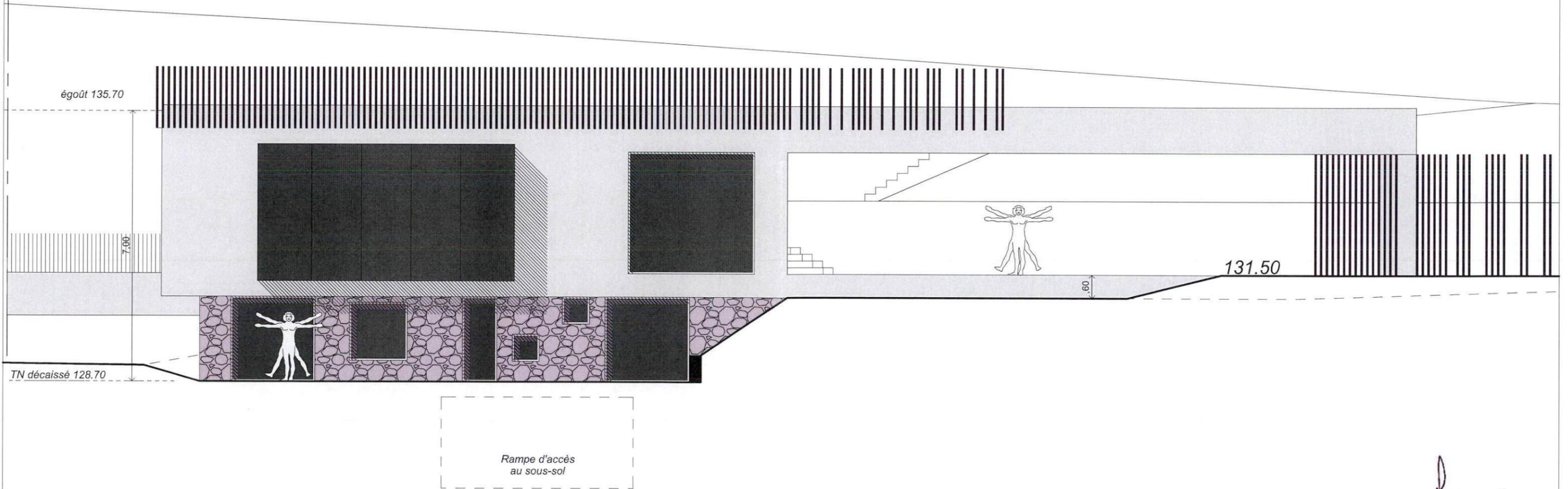
4 rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**d o t**  
architectes

Limite de propriété

SERVICE

PC 06088 16S0286  
COMPLEMENT 20/01/17



FACADE OUEST

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative.  
Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

PCMI5a

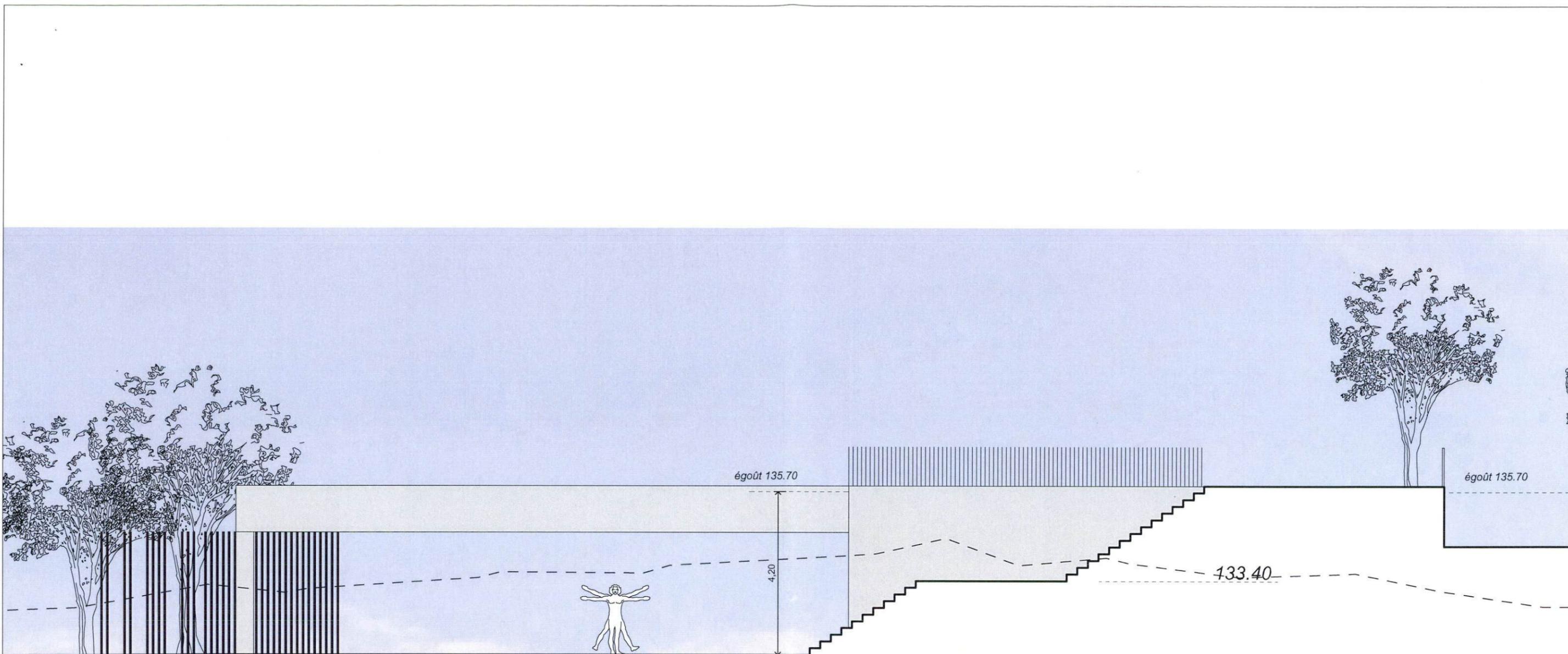
PLAN DES FACADES

1/100

Janvier 2017

4 Rue Diderot - 06000 Nice  
fél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

dot  
architectes



FACADE EST

**SERVICE**

PC 06088 1690286  
PIECE DU : 02/12/16

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative.  
Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

PCMI5b

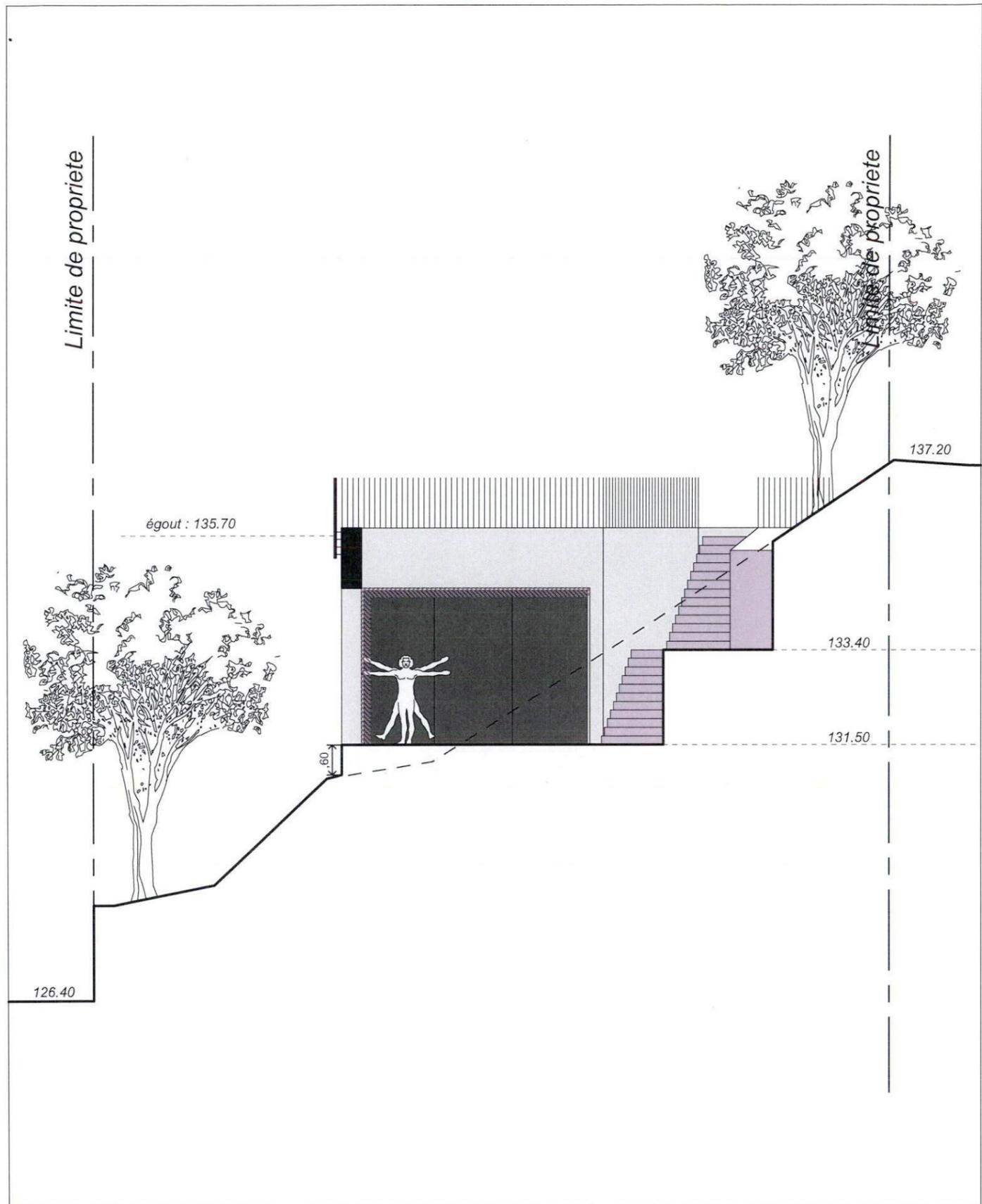
PLAN DES FACADES

1/100

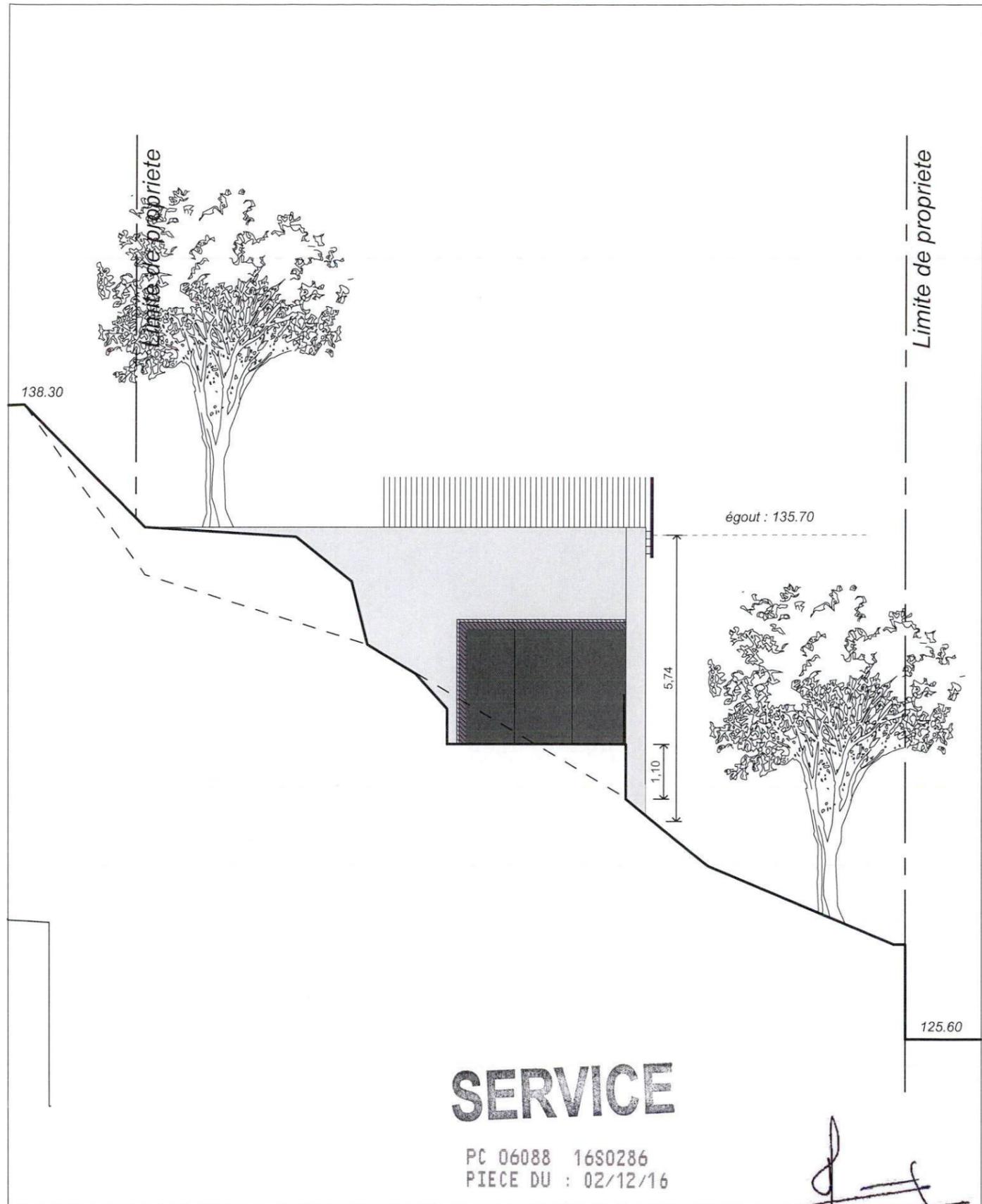
Novembre 2016

4 Rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**dot**  
architectes



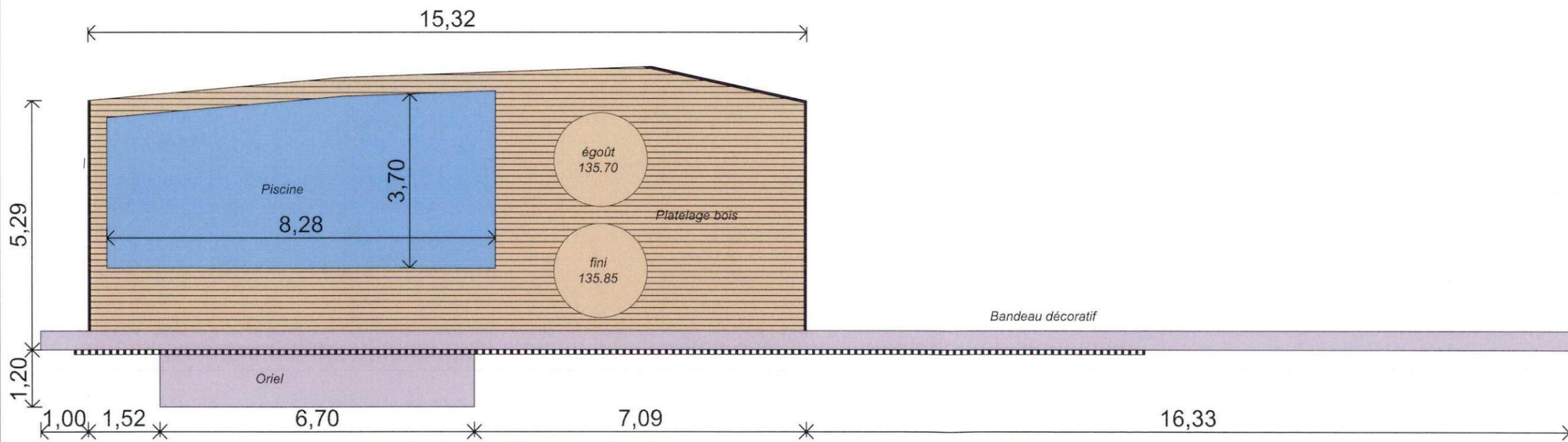
FACADE SUD



FACADE NORD

**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16



TOITURES

**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

CREATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Ces plans sont destinés à l'obtention d'une autorisation administrative. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour la consultation des entreprises ou l'exécution des travaux.

PCMI5d

PLAN DES FACADES

1/100

Novembre 2016

4 Rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**dot**  
architectes



La configuration du site en colline escarpée ne permet pas de produire une insertion du projet de construction dans un environnement plus lointain.

CREATION D'UNE MAISON D'HABITATION ET D'UNE PISCINE

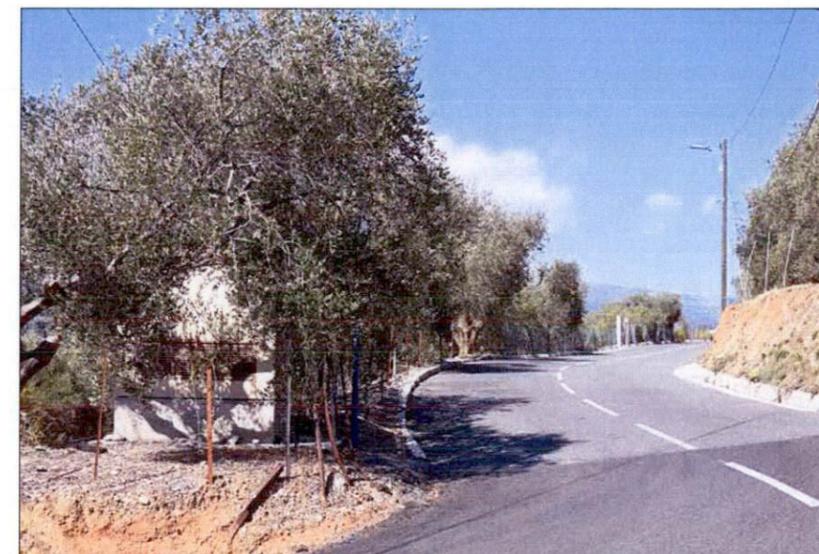
PCMI6

INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

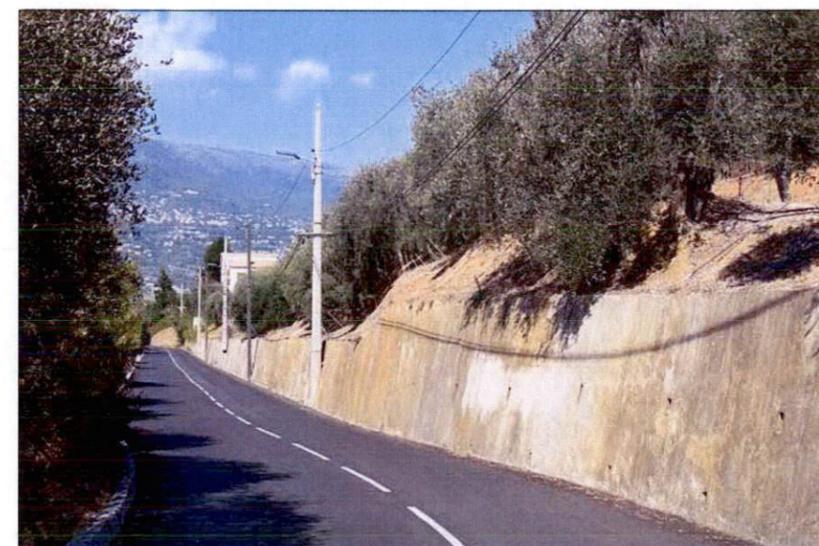
Janvier 2017

4 rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

dot  
architectes



A- Limite Est : clôture + accès existant



B- Limite Ouest: mur de soutènement (2m de hauteur)

**SERVICE**

PC 06088 1690286  
PIECE DU : 02/12/16



**SERVICE**

PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

CREATION D'UNE MAISON D'HABITATION ET D'UNE PISCINE

**PCMI8**

PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Novembre 2016

4 rue Diderot - 06000 Nice  
tél. 09 62 34 90 40 - fax 04 93 88 51 07

**dot**  
architectes



## AVIS DU MAIRE

Description de la demande	Références et caractéristiques
Demandeur : Monsieur LAMANTHE Olivier Adresse : 8 rue Meyerbeer 06000 NICE	n° PC 06088 16 S0286 Date de réception : 02/12/2016
Objet : construction d'une maison individuelle avec piscine Lieu : chemin de Crémat Cadastre : <b>BY0274 BY0275 BY0277</b>	Surface de plancher : 189 m <sup>2</sup> Nb logements créés : 1 Habitation ⇒

Affaire suivie par : Fatima HAFID  
Tel : 04 97 13 31 53

Avis du Maire de la commune de NICE au service de l'Etat chargé de l'instruction sur une demande d'autorisation d'urbanisme conformément aux articles L.422-2 et R.423-72 du code de l'urbanisme.

VU les pièces complémentaires déposées le 20 janvier 2017.

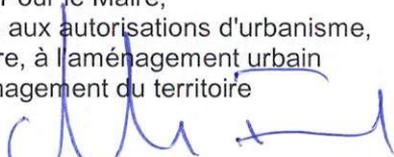
Avis favorable pour ce qui concerne l'aspect architectural.

Fait à NICE, le

31 JAN. 2017



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué aux autorisations d'urbanisme,  
à l'architecture, à l'aménagement urbain  
et à l'aménagement du territoire

  
Christian TORDO



## AVIS DU MAIRE

Description de la demande	Références et caractéristiques
Demandeur : Monsieur LAMANTHE Olivier Adresse : 8 rue Meyerbeer 06000 NICE	n° PC 06088 16 S0286 Date de réception : 02/12/2016
Objet : construction d'une maison individuelle avec piscine Lieu : Adresse principale : chemin de Crémat Cadastre : <b>BY0274 BY0275</b> BY0277	Surface de plancher : 189 m <sup>2</sup> Nb logements créés : 1  Habitation ⇒

Affaire suivie par : Fatima HAFID  
Tel : 04 97 13 31 53

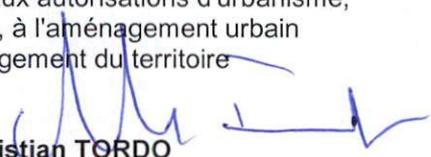
Avis du Maire de la commune de NICE au service de l'Etat chargé de l'instruction sur une demande d'autorisation d'urbanisme conformément aux articles L.422-2 et R.423-72 du code de l'urbanisme.

Avis favorable pour ce qui concerne l'aspect architectural.

Fait à NICE, le

**20 DEC. 2016**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué aux autorisations d'urbanisme,  
à l'architecture, à l'aménagement urbain  
et à l'aménagement du territoire

  
Christian TORDO



PC 06088 16S0286  
PIECE DU : 02/12/16

**SERVICE**

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>, de la réalisation de l'étude de faisabilité***  
***(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***



MINISTÈRE DU LOGEMENT  
ET DE L'HABITAT DURABLE

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : Olivier Lamanthe

représentant de la société

situé à :

Adresse	8, rue Meyerbeer		
Code postal	06000	Localité	NICE

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(\*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Villa OL CREMAT

Située à :

Adresse	Chemin de crémat		
Code postal	06200	Localité	NICE

Référence(s) cadastrale(s) : ALPES-MARITIMES NICE BY 274

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

**Atteste que :**

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup>)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(\*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

## Bâtiment

### DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

#### Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT ( $S_{RT}$ ) en m <sup>2</sup>	220.00
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m <sup>2</sup> (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	185.00
Valeur de la $S_{RT}$ en m <sup>2</sup> du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

#### Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	29.70	Bbio <sub>max</sub> :	32.00
Bbio ≤ Bbio <sub>max</sub> :			OUI

#### Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m <sup>2</sup> :	91.46
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné : secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ? NON

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m <sup>2</sup> pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh <sub>EP</sub> /(m <sup>2</sup> .an) Préciser les énergies renouvelables envisagées :	NON

Solutions alternatives :

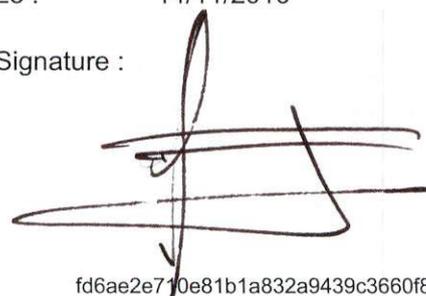
Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	OUI
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 14/11/2016

Signature :



*Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.*